



Partenariat d'entreprises gaspésiennes

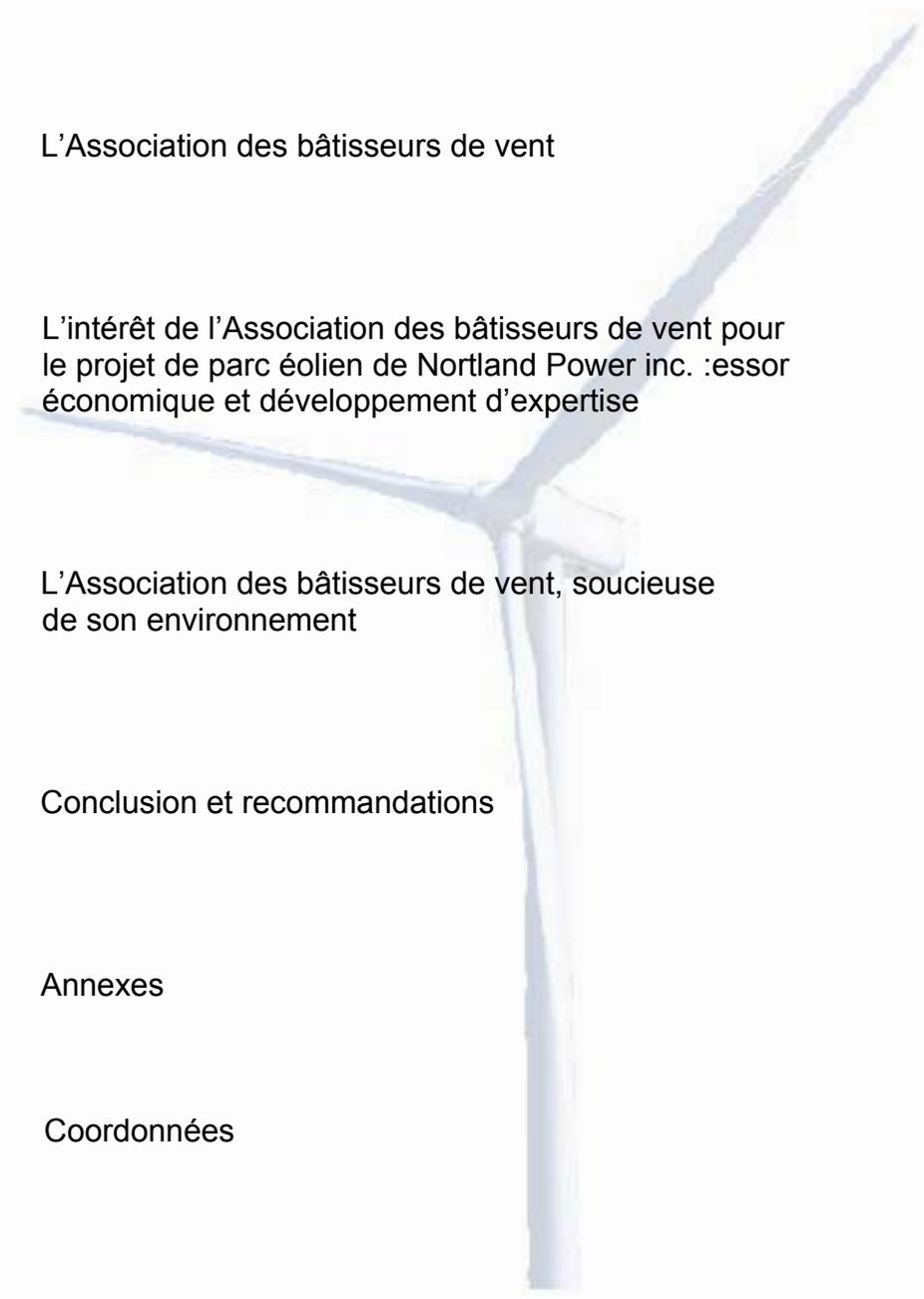
Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement

Par l'Association des bâtisseurs de vent,  
Partenariat d'entreprises gaspésiennes

Dans le cadre du projet de Northland Power inc. (Saint-Ulric,  
Saint-Léandre et Saint-Damase)  
(Québec)

30 mai 2006

## TABLE DES MATIÈRES

- 
- I. L'Association des bâtisseurs de vent
  - II. L'intérêt de l'Association des bâtisseurs de vent pour le projet de parc éolien de Nortland Power inc. : essor économique et développement d'expertise
  - III L'Association des bâtisseurs de vent, soucieuse de son environnement
  - IV. Conclusion et recommandations

Annexes

Coordonnées

## I. L'ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT

Fondée en 2004, l'Association des bâtisseurs de vent (ABV), un partenariat d'entreprises et de professionnels gaspésiens, s'est fixé comme objectif de promouvoir l'expertise, les connaissances et les ressources de ses membres auprès des promoteurs retenus par Hydro-Québec pour la réalisation des projets d'énergie éolienne dans la région de la Gaspésie.

L'Association, une société sans but lucratif qui compte actuellement quelque 75 membres, comprend des ingénieurs de différentes disciplines, génie civil, électricité, électromécanique, ainsi que des entreprises bien établies et expérimentées disposant d'un vaste inventaire d'équipements tels que grues, tracteurs, pelles excavatrices, compacteurs, niveleuses, usines portatives pour agrégats, camions et véhicules de transport, et plusieurs entreprises spécialisées, notamment dans l'entretien hivernal de chemins forestiers, la préparation d'acier d'armature et les coffrages en acier préfabriqués. L'Association dispose des ressources nécessaires pour participer activement à chacune des phases de l'implantation d'un parc éolien.

Plusieurs membres de l'Association ont travaillé à l'installation d'éoliennes de 750 kilowatts (KW) et de 1,8 mégawatts (MW) respectivement, dans les parcs éoliens de Cap-Chat, Matane et Murdochville, en Gaspésie. La force ouvrière de l'ABV a participé à la réalisation de projets importants au Québec et dans les provinces atlantiques, comme le projet hydroélectrique de la Baie James, le pont de la Confédération reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard et le projet Hibernia, à Terre-Neuve.

## II. L'INTÉRÊT DE L'ASSOCIATION DES BÂTISSSEURS DE VENT POUR LE PROJET ÉOLIEN DE NORTHLAND POWER INC. : ESSOR ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT D'EXPERTISE

L'Association des bâtisseurs de vent est convaincue du bien fondé des projets éoliens en Gaspésie. Au-delà de l'importance de l'énergie éolienne comme source d'électricité propre et renouvelable et du potentiel éolien qu'offre la Gaspésie, l'ABV croit fermement que l'exploitation de parcs éoliens peut contribuer de façon substantielle à l'essor économique de la région et, par voie de conséquence, au mieux-être de la population gaspésienne.

L'objectif de l'Association est de maximiser les retombées économiques des projets éoliens pour le plus grand nombre possible d'entreprises et d'entrepreneurs gaspésiens, non seulement en promouvant les services des entreprises locales qualifiées pour les travaux touchant directement la voirie et la mise en place des éoliennes, mais aussi en encourageant la participation de l'industrie en amont locale dans leur réalisation. Par exemple, une entreprise gaspésienne produit actuellement de l'acier d'armature pour les bases des tours d'éoliennes; ainsi, cette composante de la structure est fabriquée localement plutôt que transportée de l'extérieur, ce qui profite à l'économie régionale. L'acier est d'abord transmis à l'entreprise manufacturière par un transporteur local, puis transformé par cette entreprise pour répondre aux caractéristiques de l'armature des tours, et l'armature, enfin, est transportée sur le site du parc éolien par une entreprise locale de camionnage.

L'ABV favorise la participation d'entreprises compétentes de tous les secteurs d'activité concernés directement ou indirectement par l'implantation des parcs éoliens et de toutes les localités de la Gaspésie, notamment, en l'occurrence, celles de Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase.

Cette approche permettra le développement d'une expertise régionale reconnue dans les domaines liés à la production d'énergie éolienne et dans certains secteurs de l'industrie en amont, comme nous l'avons illustré.

Tout comme l'implantation, à Matane et à Gaspé, d'usines de fabrication de tours et de pales pour les éoliennes généreront plusieurs centaines d'emplois, de la même manière l'approche de l'ABV, en favorisant la participation des entreprises locales à tous les stades de la production et de l'exécution des travaux, contribuera à la croissance de l'économie gaspésienne et, en conséquence, au bien-être de sa population.

### III. L'ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT, SOUCIEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Plusieurs membres de l'ABV ont participé à la réalisation de projets d'envergure, notamment dans le domaine de l'énergie éolienne. Cette expérience, jointe à leur connaissance approfondie des particularités de la nature gaspésienne, leur propre milieu de vie, leur permet de mettre de l'avant des propositions et des solutions adaptées à l'environnement dans lequel s'inscrit le projet et de répondre par le fait même à certaines préoccupations exprimées au sein de la collectivité.

D'entrée de jeu, l'Association désire exprimer son appui au plan d'aménagement éolien conçu par Northland Power inc., en effet, prévoit répartir les 100 éoliennes de 1.5 MW chacune réparties dans une zone d'étude de près de 250 km<sup>2</sup> du projet de Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase (comme ce fût le cas, d'ailleurs, pour le projet du Mont Miller de Murdochville) dans un vaste parc à l'intérieur duquel chaque éolienne sera située de façon à préserver au maximum la vocation des terres, l'environnement et l'intégrité du paysage, compte tenu des impératifs d'exploitation du potentiel éolien. Ce plan

d'aménagement atténuera sans aucun doute l'impact visuel du parc éolien redouté par certains.

Cependant, des citoyens ont également fait part de leurs inquiétudes en ce qui concerne le bruit occasionné par les éoliennes et la pollution, particulièrement durant la phase de la construction. Or, il est possible d'atténuer ces inquiétudes et de mettre en place des mesures visant à réduire les inconvénients liés à l'érection d'un parc éolien.

D'abord, pour ce qui est du bruit occasionné par le fonctionnement des éoliennes, l'ABV peut témoigner du fait que le bruit généré par les éoliennes de 1,8 MW du parc de Murdochville est de loin plus silencieuse que les 750 KW installés dans les parcs de Cap Chat et Saint-Ulric, de plus nous avons visité une éolienne de 3 MG à L'Isle - du - Prince - Edouard nous n'avons pas remarqué beaucoup de différence avec les 1,8MW installés sur Copper et Miller. En ce qui concerne le déboisement, l'Association propose que les mesures utilisées sur Copper et Miller soient utilisées de nouveau afin de limiter la surface de déboisement requise pour la mise en place des éoliennes. Par exemple, l'ABV préconise l'utilisation d'un modèle de grues TC Crane dont la largeur est d'à peine 10 pieds.



Des ingénieurs membres de l'ABV mettent également au point, pour le transport des pales d'éoliennes, voire, éventuellement, pour celui des tours elles-mêmes, un modèle de remorque de 102 pouces de largeur, qui pourrait lui aussi circuler dans des chemins d'accès de 24 pieds. Ces ingénieurs travaillent en collaboration avec le fabricant des pales d'éoliennes, de façon à concevoir une remorque parfaitement adaptée aux caractéristiques de ce type particulier de chargement. Ils comptent confier la production de ce modèle à un manufacturier reconnu de la région. L'Association établira des communications avec le ministère des Transports, la Sûreté du Québec et les différents ministères et organismes concernés afin de s'assurer de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour le transport sécuritaire des pales et des tours d'éoliennes depuis le lieu de leur fabrication jusqu'au parc éolien.



De plus, l'Association des bâtisseurs de vent met de l'avant une autre mesure visant à limiter les inconvénients liés à l'implantation des éoliennes. Elle recommande que les pales des éoliennes soient transportées et installées une à une directement sur le rotor plutôt qu'assemblées sur le sol comme c'est souvent le cas, de façon à éviter le déboisement de la surface considérable de terrain que nécessite l'assemblage au sol.



Enfin, en ce qui a trait à la poussière soulevée sur les chemins de terre par le passage des engins lourds durant la phase de construction, l'ABV estime que l'épandage d'un produit abat poussières répondant aux normes établies par le ministère des Transports du Québec pourrait constituer une solution appropriée et efficace à ce problème, en période de pointe.

L'ensemble des mesures proposées par l'Association des bâtisseurs de vent permet, croyons-nous, de répondre à plusieurs des questions qui préoccupent la population locale à la perspective d'un projet éolien.



#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En résumé, l'Association des bâtisseurs de vent est favorable au projet éolien sous étude.

Les membres de l'Association sont d'avis que l'approche du promoteur est respectueuse de l'environnement dans lequel s'inscrit le projet et des préoccupations de la population d'accueil.

La réalisation de ce projet et des autres projets compris dans l'appel d'offres d'Hydro Québec assurera le développement de l'industrie et de la main d'œuvre locales et régionales dans plusieurs domaines associés directement ou indirectement à l'implantation de parcs éoliens.

Les membres de l'ABV entendent continuer de bâtir sans relâche sur leur expertise dans le domaine éolien afin de concevoir, de mettre au point et de promouvoir des techniques et équipements propres à maximiser l'investissement dans la ressource éolienne tout en réduisant au minimum les inconvénients associés à la création de parcs éoliens.

À cet égard, l'Association des bâtisseurs de vent recommande respectueusement que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs délègue dans les pays faisant figure de pionniers en développement d'énergie éolienne, le Danemark et l'Allemagne, par exemple, des experts qui analyseront et évalueront l'expérience étrangère dans ce domaine, de façon à ce que le Québec puisse tirer parti de cette expérience et s'inspirer de ses enseignements pour élaborer des solutions nouvelles, adaptées au contexte québécois, aux défis d'ordre scientifique et technique que présente le développement de l'énergie éolienne.

L'expertise scientifique et technique que les projets éoliens actuels permettront de consolider dans l'ensemble de la péninsule gaspésienne, expertise qui pourrait vraisemblablement être ensuite sollicitée bien au-delà des frontières du Québec, contribuera à l'essor économique et, par conséquent, à l'épanouissement social de la Gaspésie.

Considérant que le 25 janvier 2006, les municipalités de Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase ont signé un engagement général par l'entremise des autorités compétentes en titre des dites municipalités :

- Émettre en faveur du promoteur, les permis ou certificats requis dans la mesure où il y a respect des normes applicables;
- Mettre à la disposition du promoteur les ressources disponibles à la municipalité pour fournir de l'information et des recommandations pour faciliter la réalisation du projet;
- Participer activement aux séances d'information publiques et, dans la mesure du possible, offrir ses locaux pour les fins de telles séances d'information publiques, le tout de manière à soutenir le promoteur dans ses démarches pour l'obtention des autorisations requises auprès des différents organismes gouvernementaux et autres impliqués (Ministère du Développement durable et des Parcs, CPTAQ, etc.);et
- Collaborer avec le promoteur pour l'obtention des autorisations requises à la réalisation du projet, notamment en produisant en temps utile les avis et appuis requis de la municipalité pour l'obtention des autorisations auprès des autorités compétentes, incluant le dépôt d'un mémoire lors des audiences du BAPE et l'avis de conformité à la CPTAQ.

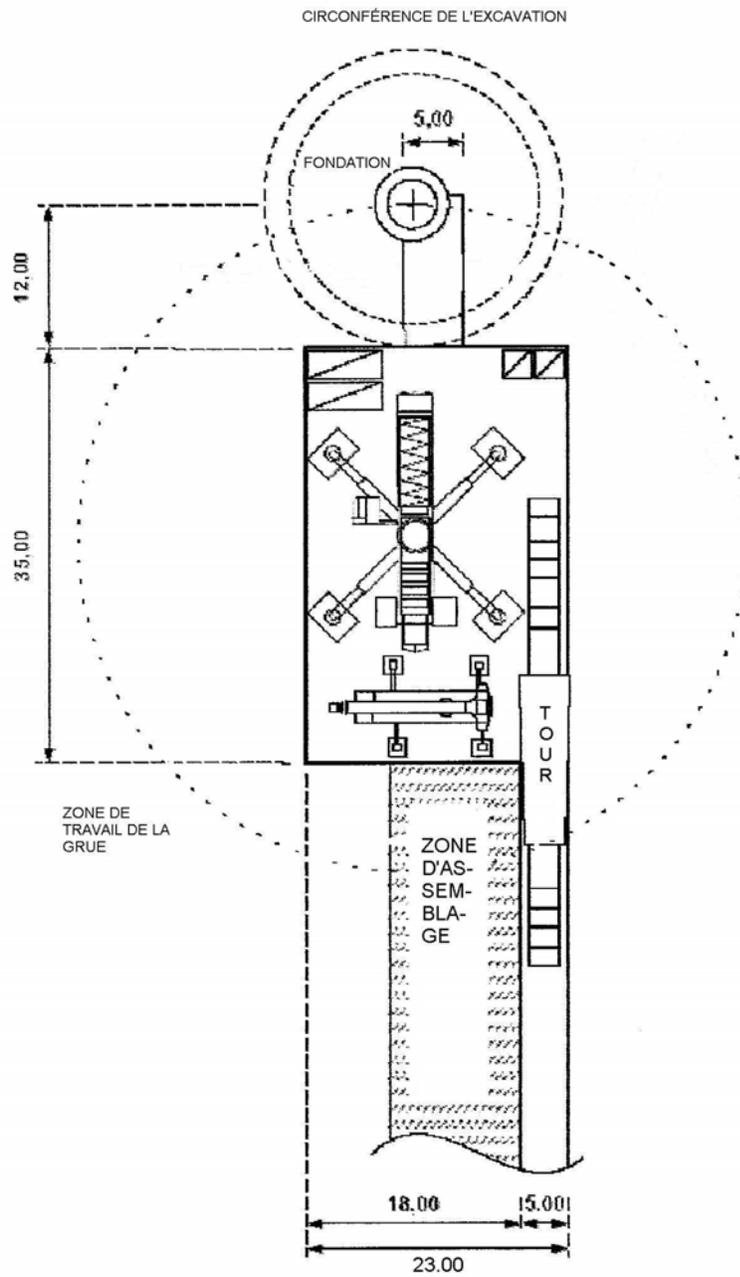
L'association appuie fortement la démarche des municipalités et recommande à la commission de prendre en considération les engagements cités ci haut entre les municipalités et les promoteurs.

L'Association des bâtisseurs de vent demande respectueusement à la Commission de transmettre ses recommandations pour le projet de Northland Power inc. de Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase.



# ANNEXE 1

(zone de travail des grues)





## **ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT**

**Georges G. Pelletier**  
relations publiques  
**8, des Roselins**  
**Sainte-Anne-des-Monts, Qc G4V 3R7**  
**Tél. : (418) 763-9095**  
**Télec.: (418) 763-7725**  
**E-Mail: [consulest@globetrotter.net](mailto:consulest@globetrotter.net)**